NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR4301320 - Forêt du Massacre

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 8
6. GESTION DU SITE 8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR4301320

1.3 Appellation du site

Forêt du Massacre

1.4 Date de compilation

30/11/1995

1.5 Date d'actualisation

04/07/2014

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Franche-Comté	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 27/05/2009

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000020776855

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,02917°

Latitude : 46,40833°

2.2 Superficie totale

1807 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
43	Franche-Comté

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
39	Jura	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
39274	LAJOUX
39275	LAMOURA
39441	PREMANON

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
6170 *Pelouses calcaires alpines et subalpines*		1,4 *(0,08 %)*		M	C	C	B	B
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		517 *(28,61 %)*		M	A	C	A	A
6430 *Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin*		1,1 *(0,06 %)*		M	C	C	A	B
9140 *Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius*		80 *(4,43 %)*		M	A	C	A	A
9410 *Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)*		231,4 *(12,81 %)*		M	A	C	A	A

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1361	*Lynx lynx*	p			i	P	DD	C	B	C	A

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
P		*Lycopodium annotinum*			i	P			X			
P		*Pinguicula grandiflora*			i	P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N09 : Pelouses sèches, Steppes	20 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	7 %
N16 : Forêts caducifoliées	15 %
N17 : Forêts de résineux	40 %
N19 : Forêts mixtes	18 %

Autres caractéristiques du site

Vulnérabilité
: Les politiques de préservation et de gestion du massif actuellement conduites satisfont bien à des objectifs de Natura 2000.

Tout d'abord, un arrêté de protection de biotope a été mis en place sur la partie centrale du Massacre, cette réglementation ayant pour principal objectif d'organiser la fréquentation touristique hivernale. Un comité local garantit sa bonne application de même qu'il propose les mesures susceptibles d'en améliorer son efficacité.

Parallèlement, un programme Life Nature vient d'être conduit durant la période 1993 - 1998. Il visait à la protection des populations de tétraonidés, notamment grâce à :
- une meilleure connaissance de leurs populations et habitats ;
- l'identification, au niveau local, des facteurs limitants pour ces deux espèces
- l'établissement des orientations de gestion sylvicole et leur mise en #uvre ;
- la formation et la sensibilisation de tous les acteurs.

De nombreuses expérimentations ont été mises en #uvre sur le Massacre. Du point de vue économique, il apparaît que les actions n'engagent généralement pas de surcoûts notables. En même temps, les professionnels s'accordent tous pour déclarer que la sylviculture adaptée au tétras est également la plus intéressante du point de vue économique parce qu'adaptées au climat et à la nature des sols.

Enfin, une opération locale agriculture-environnement a été mise en place pour soutenir financièrement le maintien d'activités pastorales sur les prés bois et les pelouses d'altitude.

4.2 Qualité et importance

Pour des raisons historiques, la forêt de la Frasse a vu son nom changé en Forêt du Massacre au cours du XVIème siècle. Ce massif, l'un des plus élevés du Jura français, culmine à 1495 m d'altitude au Crêt Pela.

Il occupe un mont dont la large voûte anticlinale sépare Lamoura du val de Mijoux à l'est. Au nord, les couches calcaires horizontales donnent au secteur sommital une allure de plateau taraudé par les formes karstiques* (lapiaz ouverts, dolines,...) alors qu'au sud, le sommet de l'anticlinal érodé, est entaillé par le creusement d'une combe dissymétrique, la Combe à la Chèvre.

Par son étendue, son altitude, la diversité des milieux naturels et la structure hétérogène des peuplements, cet ensemble forestier présente une valeur biologique considérable. Les formations végétales représentées appartiennent aux étages montagnard* supérieur et subalpin*.

* La hêtraie-sapinière représente le stade climacique* de l'étage montagnard* supérieur et occupe les secteurs d'altitude inférieure à 1200 - 1300 mètres sur les pentes moyennes et faibles. Le peuplement est dominé par le sapin et l'épicéa ; le hêtre, souvent présent est peu abondant. Le sous-bois, toujours frais, est particulièrement riche en espèces avec une strate herbacée dominée par la fétuque des bois. Quelle que soit l'altitude, les forêts de pente se succèdent et se remplacent selon les mêmes lois : variation de la taille et de la mobilité des cailloux et pourcentage d'espaces vides entre les blocs. Ainsi en

situation plus froide et sur éboulis plus ou moins grossiers, la hêtraie-sapinière évolue vers une hêtraie à adénostyle ou une érablaie à spirée, lorsque l'éboulis est enrichi en terre fine

* A partir de 1200 m, sur sol acidifié en surface par les précipitations abondantes, la hêtraie-érablaie (et à épicéa) représente le stade climacique* de l'étage subalpin* inférieur. L'érable sycomore, vigoureux a souvent été éliminé par les traitements sylvicoles tendant à favoriser les essences résineuses. Si le couvert arboré demeure clairsemé, la strate arbustive est assez bien développée : sorbier des oiseleurs, chèvrefeuilles noir et des Alpes et rosier des Alpes, entre autres. L'exubérance des espèces herbacées confère au groupement une physionomie tout à fait originale avec des espèces de grande taille comme le prénanthe pourpre, le persil sauvage et la renoncule à feuilles d'aconit.

* Sur les lapiaz (bancs de calcaire durs séparés en gros blocs par la dissolution d'éléments calcaires plus tendres) s'installe la pessière à doradille où l'épicéa assure à lui seul la couverture arborée. Quelques arbustes comme le rosier des alpes, le chèvrefeuille noir ou le saule à grandes feuilles, dominent un peuplement clairsemé. Le hêtre est rare et rabougri, la seule essence feuillue de la strate arborescente étant le sorbier des oiseleurs. La strate herbacée et arbustive basse est caractérisée par la grande abondance de l'airelle et de la myrtille, donnant un aspect de lande au sous-bois ; le sol est également couvert d'une strate muscinale importante de mousses acidiphiles*.

Les conditions extrêmes de croissance, liées à la rigueur climatique et à la pauvreté des sols limitent considérablement la durée de la saison de végétation, et l'accroissement annuel. Cette pessière sur lapiaz est traitée en futaie jardinée (peuplement à faible production mais de haute qualité). La rareté et la particularité des pessières sur lapiaz en font des milieux exceptionnels à préserver.

Dans les nombreuses dépressions enrichies par le colluvionnement* apparaissent fréquemment des mégaphorbiaies* d'altitude (ou formation de hautes herbes des sols riches et humides) à laitue des Alpes. Habituellement localisées, elles couvrent une surface très importante dans la forêt du Massacre limitant souvent la régénération spontanée.

Hormis ce cortège d'espèces, différents groupements forestiers abritent plusieurs plantes protégées au niveau régional : le streptope à feuilles embrassantes, le camérisier bleu et la racine de corail.

Dominant la Valserine, sur des pentes moyennes marno-calcaires, se développent des pelouses mésophiles oligotrophes* dont la végétation est assez rare à l'échelle du territoire. Les sols sont généralement décalcifiés en surface. Leur manque d'entretien actuel entraîne une avancée des lisières forestières et un paysage bien différent de celui de la Combe à la Chèvre où les sols, généralement plus profonds, favorisent largement la venue de pelouses mésophiles* à brome et à gentiane printanière. En mosaïque, sur des sols plus acididifiés, apparaissent des pelouses plus xérophiles* ou des pelouses à nard. Aux espèces vernales comme la gentiane printanière, le crocus des pelouses, s'ajoute une flore subalpine typique et remarquable où apparaissent deux espèces protégées en Franche-Comté (nigritelle noire, campanule en thyrse).

Cette variété de milieux s'accompagne d'une faune caractéristique des forêts d'altitude. La forêt du Massacre se caractérise par la présence des deux chouettes d'altitudes (chevêchette d'Europe et chouette de Tengmalm) avec des densités comparables à celle du Risoux. La superficie réduite implique néanmoins des populations restreintes de l'ordre d'une dizaine de couple de chaque espèce. Le grand tétras, très menacé par la situation exposée de ce massif aux activités touristiques, présente une population de 28 individus dont 6 coqs chanteurs en 2000/2001. Il faut remarquer que 20 coqs étaient présent sur ce massif en 1990 si bien qu'une diminution très forte (de l'ordre de 70%) est observée sur ce massif. Les oiseaux du massif du Massacre font partie d'un noyau de population plus vaste intégrant également les forêts de Ban - Arobiers. Ce secteur n'accueille pas, ou de façon très marginale, les espèces d'oiseaux des milieux ouverts.

Chez les mammifères, le lynx est bien représenté dans ce secteur.

Cette forêt est l'une des plus fréquentée du massif jurassien. La proximité des centres touristiques des Rousses et de Prémanon, la régularité de l'enneigement et de l'infrastructure routière et touristique (station de ski de descente, nombreuses pistes de ski de fond, parcours balisés pédestres, raquette hors piste, VTT, chalet-auberge...) font que la pression humaine est très importante pratiquement toute l'année.

La fréquentation touristique est sans doute le facteur limitant primordial pour le grand tétras, la sylviculture actuellement pratiquée étant plutôt favorable à l'espèce.

DELIMITATION PROPOSEE

La délimitation proposée pour une désignation dans le réseau Natura 2000 comprend deux secteurs emboîtés, la zone protégée par arrêté de biotope étant ceinturée par une zone périphérique (secteur dominant la Valserine).

Une bonne part des enjeux prioritaires figurant dans la Directive Habitats Faune Flore de même que l'essentiel de la population de tétras sont regroupés sur le secteur protégé par arrêté de biotope (hêtraies-érablaies, pessières à doradille, mégaphorbiaies) d'où un cadre de préservation efficace.

Par rapport à cette zone centrale, la zone périphérique présente des forêts comme celle de la Combe à Chèvre. En présence d'une sylviculture favorable au tétras, un renforcement de population pourrait être obtenu grâce à un meilleur respect des secteurs sensibles au moment des activités de loisirs. Cet objectif doit être privilégié dans l'avenir de manière contractuelle et sans autre disposition réglementaire.

Enfin, les pelouses montagnardes (Combe à la Chèvre ou pelouses dominant la Valserine) constituent des habitats naturels de très grand intérêt. Leur préservation durable repose sur l'organisation de la fréquentation touristique et le maintien de pratiques pastorales.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s’agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	G01.06	Ski, ski hors-piste		I
L	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	A04	Pâturage		I
H	B	Sylviculture et opérations forestières		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d’azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d’acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l’intérieur du site, O = à l’extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	53 %
Domaine communal	47 %
Domaine de l'état	0 %

4.5 Documentation

Office national des forêts - Forêt du Massacre - Caractérisation des habitats naturels - septembre 2000, 16 pages + 2 cartes - Rapport intermédiaire au document d'objectifs.
Office national des forêts - Forêt du Massacre - Document d'objectifs Natura 2000 - janvier 2003, 58 pages + 6 annexes.
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000. ATEN, Montpellier, 56 pages (ISBN 10 : 2-912801-74-5 ISBN 13 : 978-2-912801-74-6, dépôt légal : juin 2008).
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Docobs Natura 2000 : le Docob type " prêt à remplir ". ATEN, Montpellier, 56 pages (dépôt légal : juin 2008).

- TERRAZ, L., PROFIT, A-F., BLANCHARD, O. (2008). Natura 2000 en Franche-Comté : quand l'Homme s'engage pour la Biodiversité ". CPIE Haut-Doubs, DIREN Franche-Comté, Besançon, 20 pages (dépôt légal : juin 2008).
- Docob du site "Forêt du Massacre" (synthétique). 2006. ONF 39, PNR HJ, DIREN-FC.
- Base de données LPO, 2013.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	36 %
80	Parc naturel régional	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

OBJECTIFS DE PRESERVATION A ATTEINDRE SUR LE SITE

¨ Maintenir la diversité des habitats.
¨ Maintenir ou rétablir une sylviculture favorisant les populations d'oiseaux nicheurs (notamment le grand tétras).
¨ Organiser la fréquentation humaine et veiller à une meilleure application des dispositions actuellement prévues.
¨ Apporter la plus grande attention aux traitements des talus de routes et de chemins (zone de refuge pour de nombreux insectes).

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Parc naturel régional du Haut-Jura, F-39130 LAJOUX, FRANCE, tel (+33) 3 84 34 12 30, fax (+33) 3 84 41 24 01, Email parc.ht.jura@wanadoo.fr.

Adresse :

Courriel : parc.ht.jura@wanadoo.fr.

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[] Oui

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[X] Non

6.3 Mesures de conservation

Parc Naturel Régional du Haut-Jura, Maison du Parc du Haut-Jura
29, Le Village F-39310 Lajoux
Tel : 03 84 34 12 39 / 03 84 34 12 52 / 03 84 34 12 53 / 03 84 34 12 28
Fax : 03 84 41 24 01
Email : a-s.vincent@parc-haut-jura.fr, j.barlet@parc-haut-jura.fr, p.durlet@parc-haut-jura.fr, f.bailly-maitre@parc-haut-jura.fr
Document d'objectifs réalisé